

## Seizième Session de l'Examen périodique universel Conseil des droits de l'homme (du 22 avril au 3 mai 2013)

### Examen périodique universel du Burkina Faso

#### Déclaration de la République islamique de Mauritanie

**Monsieur le Monsieur,**

Nous souhaitons la bienvenue à Son Excellence Madame **Somda NIGNA Julie** Ministre des Droits humains et de la Promotion civique et nous la félicitons pour l'excellente présentation de ce Rapport complet et détaillé.

Ce rapport, dont la qualité mérite d'être saluée, a été élaboré de manière concertée avec les acteurs politiques et de la société civile burkinabés. Il met en relief les mesures entreprises par les Autorités nationales burkinabés en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées lors de son dernier rapport périodique universel.

Les réformes du dispositif juridique burkinabé entreprises, depuis son premier passage à l'examen périodique universel, concourent à la protection des droits humains et comprennent les instruments internationaux pertinents relatifs aux droits humains.

Dans ce cadre, nous saluons les efforts consentis, par ce pays frère, en faveur des droits humains dont la mise en place de la Commission nationale des droits humains qui est un cadre national de concertation entre les acteurs publics et les acteurs privés en vue de promouvoir et de protéger les droits humains et dont le travail est régi par les principes d'indépendance, d'impartialité, de pluralité, de complémentarité et de coopération.

Nous relevons, également, avec intérêt l'adoption du Plan national de consolidation d'actions pour la réforme de la justice (2010-2019) pour asseoir une justice crédible, équitable, indépendante, transparente, déconcentrée, compétente et accessible à tous.

Les lois 0034-2009/AN du 24 juillet 2009 portant régime foncier rural et n°2012-034/AN du 2 juillet 2012 portant Réorganisation agraire et foncière offrent un accès aux citoyens à la terre pour contribuer à leur autosuffisance alimentaire primordiale dans un pays sahélien.

**Monsieur le Président,**

Les réformes institutionnelles entreprises depuis quelques années par le Burkina Faso sont davantage renforcées par la création d'un statut de Chef de file de l'opposition politique qui permet à l'opposition de disposer d'un cadre de concertation officielle. La création, en 2011, d'un Conseil national des organisations de la société civile est un cadre de concertation des acteurs privés intervenant dans le domaine des droits humains et œuvre au renforcement de leurs actions sur le terrain.

Par ailleurs, le Ministère des droits humains et de la promotion civique, créé en 2012 traduit la volonté du gouvernement de promouvoir une citoyenneté responsable au moyen de la culture des valeurs et du respect des droits humains.

La volonté du Burkina Faso de coopérer avec les mécanismes onusiens relatifs aux droits de l'homme se traduit par la ratification de plusieurs instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme notamment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ~~la Convention contre les disparitions forcées, le 03 décembre 2009,~~ et la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

C'est le lieu d'appeler la Communauté internationale à fournir l'appui indispensable au Burkina Faso pour mettre en œuvre sa politique en matière des droits humains.

**Je vous remercie Monsieur le Président.**